Image not found or type unknown

demande de l'information pour la dilivrence de carte de sejour

Par **demande22**, le **25/06/2011** à **14:46**

Bonjour je me suis marie avec une algerienne qui vie en France de puis 10 ans elle possède pas la nationalité française elle a juste une carte de résidence moi je suis rentre en France avec un visa touristique en a dépose le dossier pour le mirage puis en sais marier le jour même ils nous on donne le livre de famille français puis je voulez demandé une carte de séjour je me suis présente a l'ofii de la région du Rhön a Lyon il mon di que vous pouvez pas reste et vous n'avez pas le droit de reste vous devez retournée dans votre pays et entame des procédure pour faire le regroupement familial qui prend beaucoup de temps
Mon problème actuellement je possède un autre visa touristique je vais venir en France et reste prés de ma femme qui ne supporte plus mon absence est ce que vous pouvez m'aide pour obtenir une carte de sejour ou bien juste un rcpc avec mon visa de courte séjour (que pour les Algériens uniquement et suivant une convention Algéro-Française, les Algériens peuvent demander la résidence même avec un visa de court séjour.) pour reste en France et faire les démarche en France
Dans l'attente d'une repense a mon cas je vous prie d'accepte mes salutation

Par **Domil**, le **25/06/2011** à **14:52**

Elle doit obligatoirement faire la procédure de regroupement familial, il n'y a pas d'autre façon

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés